

Signature à Casablanca de trois conventions portant sur le développement du domaine de l'aviation

Casablanca, 21 avr.2015-(MAP)-Trois conventions portant sur le développement du domaine de l'aviation ont été signées, mardi à Casablanca, en marge de la 53ème session du Conseil d'Administration du Conseil International des Aéroports - Région Afrique (ACI Afrique) et de sa Conférence Régionale, tenues mardi à Casablanca.

Deux des trois conventions ont été signées par l'Office National Des Aéroports (ONDA) et deux exploitants d'aéroports africains à savoir "Aéroports du Sénégal", le gestionnaire des aéroports sénégalais et la "Société Aéroportuaire de Lomé Tokoin" le gestionnaire des aéroports du Togo.

Ces deux conventions portent en particulier sur le développement des centres logistiques du fret aérien, la réflexion sur la création des "airport cities" (villes aéroport) ou encore le développement des industries aéronautiques à proximité des aéroports, et ce pour l'accroissement des revenus non aéronautiques et la valorisation du patrimoine foncier.

La 3ème convention a été signée par le président du Conseil des Gouverneurs de ACI-Africa, M. Pascal Komla et le directeur général de l'ONDA, Zouhair El Oufir.

En vertu de cette convention, l'ONDA renouvelle son engagement à maintenir son appui en faveur de cet organisme pour lui permettre de poursuivre ses activités dans les meilleures conditions et d'affirmer son rôle de porte-parole des aéroports africains.

La 53ème session Conseil d'Administration du Conseil International des Aéroports - Région Afrique, dont l'ONDA est membre, s'est tenue le 19 avril courant à Casablanca.

Cette session a entériné la reconduction du choix de Casablanca comme siège d'ACI Afrique pour 10 années supplémentaires.

NB---BR.

NH. MAP 211515 GMT avr 2015